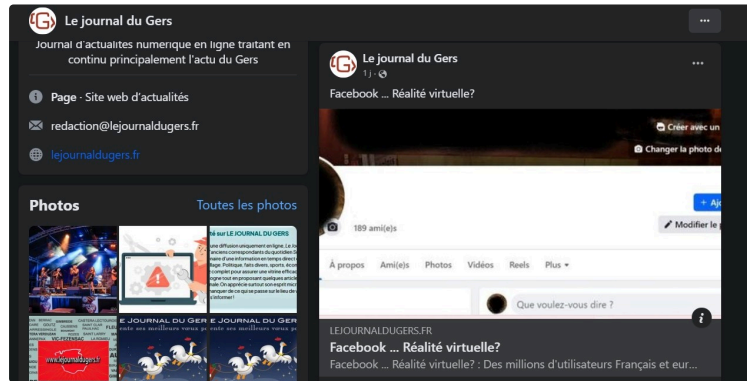


## Des millions d'utilisateurs français et européens ne peuvent plus avoir accès à leur compte...

Pourtant on le savait depuis longtemps: FB est une entreprise commerciale, rien de plus.



Des millions d'utilisateurs français et européens ne peuvent plus avoir accès à leur compte...

**FACEBOOK est devenu totalement incontournable. Et il va bien falloir l'accepter ! Nous sommes dans un monde mercantile au plus haut point .**

**Et ce n'est pas interdit même si cela déplaît à beaucoup de monde, la majorité acceptent et ils en ont le droit eux aussi ... Qui n'a pas sa page Facebook ? Présidents de la République, station de radios, journalistes, artistes, quiddam. Même moi, même toi !**

Depuis hier soir c'est fait .... **Des millions d'utilisateurs français et européens ne peuvent plus avoir accès à leur compte Facebook SAUF s'ils en acceptent leurs nouvelles règles.** C'était prévu depuis quelques années. Personne n'y croyait mais c'est en place .

**Les nouvelles règles de Facebook:**

- **soit vous payez 12,99 €**, pour supprimer la pub ( soi-disant car ils n'ont aucun intérêt à faire ça . En effet, chaque profil leur rapporte des millions beaucoup plus que 12,99 € par mois depuis que vous êtes inscrit. A savoir aussi que le tarif augmente d'environ 30% si la souscription est effectuée depuis un téléphone en raison des taxes appliquées par les magasins d'application Apple (App Store) et Google (Play Store)... Ça représente des millions d'euros), **et donc par ce fait vous acceptez que rien de ce que vous avez publié ne vous appartient en réalité.** Si vous choisissez de souscrire à l'abonnement payant en partant de votre téléphone portable, vous paierez un montant de 12,99 € /mois et cela jusqu'au 1er mars 2024. À partir du 1er mars, le montant restera de 12,99 € par mois pour un compte mais il faudra alors ajouter 8 € par mois pour chaque compte Facebook ou Instagram supplémentaire. Sur ordinateur fixe ou portable, le prix mensuel n'est "que" de 10 €.

- **soit vous signez que vous acceptez ... ou fermez votre compte.**

**Facebook a toujours été une entité commerciale.** Et d'ailleurs, entre le 6 et le 7 août, Facebook avait déjà remplacé la mention "C'est gratuit et ça le sera toujours" par "C'est rapide et facile". C'est simple et clair. C'est sans surprise... non?

Jusque là, on peut comprendre leur nouvelles règles. Comme pour Youtube ou n'importe quel autre réseau social.



**Là où le bât blesse. c'est que depuis le début. vous ne pouvez supprimer en réalité aucun contenu.**

**<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/71203-des-millions-d-utilisateurs-francais-et-europeens-ne-peuvent-plus-avoir-acces-a-leur-compte...> Avez-vous essayé de supprimer toutes vos photos, tous vos commentaires...?**

**Témoignage:** " Personnellement je l'ai fait. J'ai supprimé des années entières et ça m'a pris des mois, car il faut supprimer élément par élément, du moindre "post" à la plus petite réaction en émoticône.

Ors il ne se passe pas une semaine sans que Facebook me repopose de repartager certaines photos...déjà supprimées il y a des années ! Ce qui veut simplement dire qu'ils n'ont jamais rien supprimé, sauf à nos yeux. TOUT est conservé sur les serveurs? Pourquoi ? Mystère mais certainement pas pour tout le monde..."

Donc il n'y a pas d'alternative. **Vous ne supprimerez rien en vérité.** La seule chose à faire est une croix sur tout ce que vous avez publié et quitter le groupe .... Mais....mais ... mais....pour rappel Facebook, Instagram appartiennent au même groupe..

### Inutile de copier le texte d'un avocat qui circule depuis longtemps: c'est une fausse info!

Donc, ou bien vous acceptez d'être "surveillé" ou vous quittez le cercle infernal, mais tellement doux à notre ego, de ces réseaux chronophages...

Ainsi donc si vous ne pouvez plus avoir accès à votre compte FB depuis jeudi, c'est pour cette raison. Bien évidemment une fois votre choix fait, vous retrouverez l'usage de votre compte.

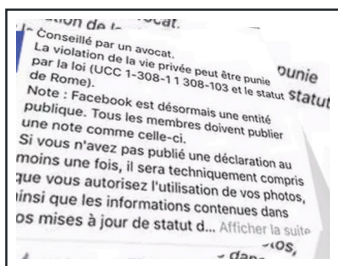
En juillet dernier, la Cour de justice de l'Union européenne avait interdit à Meta de collecter les données des utilisateurs **sans obtenir leur consentement explicite** ( sauf qu'il s'agit en réalité d'un consentement "obligatoire") en vertu du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données .

**En janvier dernier, le groupe Meta avait c'était vu condamné à amende de 390 millions d'euros pour violation du règlement européen** en obligeant les utilisateurs à donner leur consentement pour l'exploitation de leurs données afin d'accéder à ses services".

Tout ça pour, semble-t-il, se mettre en conformité avec la législation européenne ... Ce nouveau forfait payant, **mis en place par Meta dans 31 pays européens**, permet à l'entreprise américaine d'être en accord avec les règles édictées par le Digital Market Act ( DMA), réglementation européenne qui entrera en vigueur le 6 mars 2024, et le Règlement général sur la protection des données RGPD.

Les deux textes imposent de recueillir le consentement des internautes avant d'utiliser leurs données personnelles à des fins publicitaires. Si l'accord de l'internaute est refusé, la diffusion de publicités non personnalisées sur la plateforme continue.

Dans le message qui circule depuis des années, message qui viendrait d'un avocat, on trouve, entre autre, la phrase suivante:



"La violation de la vie privée peut être punie par la loi UCC 1-308-11308-103 et le statut de Rome" ...

**Pour information, le Statut de Rome régit les crimes internationaux (génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crime d'agression...). Ce texte définit le fonctionnement de la Cour pénale internationale.**

### Statut de Rome

**Rien à voir donc avec la protection numérique de la vie privée.**

« UCC 1-308-1 1 308-103 » fait référence au code **commercial** américain.

Ce qui confirme bien que **FaceBook est bien une entreprise COMMERCIALE.**

**Ni plus ni moins.**

**A lire : WhatsApp collabore avec FaceBook**

**Vous voulez dissocier vos compte Instagram et Facebook**

**FACE DE BOUC pour les nuls. Pour détendre l'atmosphère...**